



**Comité de programme  
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

[anne.sgard@unige.ch](mailto:anne.sgard@unige.ch)

## **PROCES VERBAL**

**Séance du COMPRO du lundi 8 avril 2013**

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

**PV adopté**

---

### **Personnes présentes**

Anne Sgard (AS), Alain Müller (ALM), Charles Heimberg (CH), Brigitte Gerber (BG), Claire Forel (CF), Andréas Muller (AM), Jean-Sébastien Graulich (JSG), Marine Froeliger (MF), François Bertagna (FB).

### **Personnes excusées**

Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Pierre-François Burgermeister (PFB), Catherine Walther Green (CWG), Stéphanie Castanier (SC), Raphaël Fornallaz (RF)

---

### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013
3. Informations de la directrice
  - a. Questionnaire ADEVEN
  - b. Formation CAS des FT
4. Suite de la réflexion sur la gestion des flux en CCDIDA et évolution de la formation, retour sur le groupe de travail
5. Divers

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

OJ approuvé avec un point ajouté, à savoir

6. Modification du plan d'étude CSD2 (validation ou non)

## **2. Adoption du PV du 4 février 2013**

PV adopté avec les modifications souhaitées apportées.

## **3. Informations de la directrice**

### **a. Questionnaire ADEVEN**

Un souhait général est fortement exprimé pour que le formulaire soit revu (retravaillé et actualisé) donc qu'il puisse être modifiable si besoin, en particulier pour introduire les spécificités des stages Il y a lieu de considérer cette requête comme une « exigence » car le mécontentement est important et général..

La directrice informe que dès la rentrée académique 2013-2014 l'évaluation ne se fera plus que tous les deux ans. Pour l'année 2013-14 seuls les stages seront évalués.

Les représentants des étudiants demandent que dans le cadre de l'analyse de l'évaluation ADEVEN, la réponse « plutôt oui » ne soit pas assimilée à la réponse « oui », car cela fausse considérablement les statistiques, qui se trouvent ainsi biaisées. Il est nécessaire que les résultats de cette évaluation soient plus nuancés. Ils demandent que cette information soit communiquée lors de la séance d'information de rentrée en août 2013.

### **b. Formation CAS des FT**

Une discussion animée autour du financement de ce projet (qui va payer ?) conduit les associations professionnelles à demander que le DIP confirme qu'il financera ce projet avant d'entamer des démarches (voir également avec COFOCO et COFOEP).

Une journée d'échanges sur ce projet CAS des FT aura lieu le 21 mars afin de parler de sa mise en place.

Il est précisé que les CE ont été consultés.

Il est rappelé que ce CAS des FT est une exigence de la CDIP. De plus c'est très important pour la reconnaissance et la crédibilité accordées au travail effectué par l'IUFE.

En octobre 2013 auront lieu de grandes assises qui permettront de finaliser certains points quant à l'organisation du projet.

### **Mise en place de la commission enseignement Forensic.**

Prévue dans l'organigramme, cette commission, dépendant du groupe de coordination n'a encore jamais été réunie ; elle doit permettre la collaboration IUFE-DIP sur les questions de formations (en parallèle avec la commission emplois-stages). Une première réunion a eu lieu pour élaborer son mandat avec: B. Schneuwly et A. Sgard pour l'IUFE, I. Nicoladzi et C. Andenmatten pour le DIP.

Les associations professionnelles demandent à intégrer cette commission ; A. Sgard souhaite éviter que cette commission ne fasse double emploi avec le Compro et nuise à sa visibilité.

#### **Information de Claire Forel**

A reçu, à son adresse privée, une lettre anonyme exprimée d'un point de vue collectif. C'est un commentaire calomnieux ajouté en parallèle d'un article abordant l'enseignement à Genève, et publié dans un quotidien genevois.

L'ensemble des membres du Compro dénoncent vigoureusement de tels agissements jugés inadmissibles.

#### **4. Suite de la réflexion sur la gestion des flux en CCDIDA et évolution de la formation, retour sur le groupe de travail**

La procédure pour l'entretien est rappelée (entretiens de sélection des candidats au stage en responsabilité pour l'obtention de la MASE, par W. Loosli et S. Toulou), de même que la procédure pour le test de français que tous les étudiants passent (entretien de 30 mn suivi d'un test écrit de 15 mn).

Ce test de français est une exigence du DIP et un des critères de sélection ; il doit être passé par tous les candidats, la loi interdisant de réserver des procédures à des catégories d'étudiants, quelles qu'elles soient.

L'objectif de ce test est d'éviter qu'une personne qui ne maîtrise pas très bien la langue française se retrouve dans une situation embarrassante, ne lui permettant pas par la suite, dans le cadre de son activité, de bien comprendre les élèves, de produire les documents utiles et de gérer de façon optimale les entretiens avec les parents par exemple, etc...

Il est rappelé qu'il appartient à l'étudiant d'entreprendre une mise à niveau en langue française si cela est nécessaire pour la suite de son parcours.

**Groupe de travail : il réunit, présidé par la vice-rectrice Mme Bolens, la direction de l'IUFE, la directrice du Compro, une représentante des CE, les associations professionnelles et le DIP ; deux séances ont déjà eu lieu les 6 et 19 mars 2013. Des pistes ont été abordées pour élaborer une procédure de sélection pour l'entrée en CCdida. Dès 2014, les pistes suivantes se dessinent :**

- La sélection se fera à l'entrée du CCDIDA afin d'éviter que des dizaines d'étudiants qui ne trouvent pas de stage en emploi pour terminer leur formation. Pour ce faire, un système de quotas sera établi, qui tiendra compte du nombre de places disponibles dans les écoles genevoises à partir d'une moyenne décennale par discipline. Il faut toutefois rappeler que le DIP n'est pas en mesure, pour des raisons qui tiennent à son organisation et à son budget, d'annoncer de façon catégorique et précise le nombre de places de stages disponibles (d'autant plus que l'annonce devra être donnée une année à l'avance). Il est donc indispensable que la seconde année de formation se fasse selon des dispositifs variables

La procédure de sélection s'inspirera des entretiens menés actuellement en entrée de MASE. Elle serait constituée de l'examen des dossiers des étudiants,

du test de français, et d'un entretien mené par un jury composé d'un représentant de la direction et d'un enseignant de la discipline (professeur ou CE)

- Le test, éliminatoire, de français se fera également à l'entrée du CCDIDA. Il cherchera à vérifier les deux exigences d'excellence : connaissance de la langue et capacité à communiquer. La collaboration avec la maison des langues se poursuivra et fera l'objet de bilan régulier.
- Si elle relève de la responsabilité de l'université, la sélection des étudiants doit logiquement tenir compte des critères qu'utilise le DIP quand il recrute des enseignants. (Ces critères figurent expressis verbis sur le site internet du département). Il s'agit de savoir si une forme de pondération de ces critères est de mise, et si oui comment.
- Un examen attentif des titres obtenus par l'étudiant ainsi que de son CV doit être opéré. Plus précisément, les expériences professionnelles antérieures dans l'enseignement (remplacements) ou dans des domaines voisins (animation de groupes de jeunes, etc) doivent être prises en compte. Il est donc important que les instances concernées (et, notamment, le DIP) fournissent aux intéressés les attestations voulues prouvant leur parcours antérieur.
- Il a été rappelé que l'université pratique depuis nombre d'années la sélection des étudiants qui s'inscrivent à la formation pour l'enseignement primaire. Il serait donc judicieux de s'inspirer de l'expérience ainsi accumulée (cf Madame Lucie Mottier Lopez).
- Le calendrier de la procédure, notamment la programmation des entretiens, doit encore être précisé.

#### **5. Modification du plan d'étude CSD2 (validation ou non)**

**Validation du plan d'étude pour les CSD2.**

**TOUTEFOIS A REVOIR POUR LES LANGUES ET LES SCIENCES.**

Ce plan d'études, « Secondaire II » est à comprendre comme incluant les « écoles de maturité » au sens des règlements de la CDIP

Module	Titre thématique	ECTS	Mode de formation
M1	<b>Didactique de la discipline: discipline de référence et discipline scolaire</b>	<b>5</b>	Cours (ou Séminaire*)
M2	<b>Planification didactique, différenciation, régulation, et évaluation des apprentissages</b>	<b>6</b>	Ateliers **
M3	<b>Pratique de l'enseignement accompagnée et analysée (+ 1 attestation pour la responsabilité d'enseignement) (+ 1 attestation pour le stage en accompagnement dans l'autre niveau / ordre d'enseignement)</b>	<b>19</b>	Stages : en responsabilité d'enseignement et en accompagnement
	<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	

\* Pour l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol ; la biologie, la chimie et la physique ; l'économie et le droit, le cours suivi dans le cadre de la MASE est complété par le séminaire dans la deuxième discipline de formation.

Ce plan d'études est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et à modifier au 1<sup>er</sup> septembre 2013

\*\* Le choix de l'atelier, de 1<sup>o</sup> ou 2<sup>o</sup> année, se fait en accord avec l'enseignant responsable en fonction du parcours antérieur de l'enseignant en formation.

La séance est levée à 19h20.